B

INFORMATION MUNICIPALE



LOUVIGNE JUILLET 1998

LA LETTRE DU MAIRE

De 1980 à 1992, 4500 villages ont vu disparaître leur dernier commerce. L'attraction de la ville et de ses hypermarchés a progressivement entraîné la disparition des épiceries de quartier et du dernier commerce en milieu rural, aggravant ainsi la désertification rurale.

Pour lutter contre ce fléau les pouvoirs publics ont mis en place une enveloppe budgétaire permettant aux communes de redynamiser le commerce local en engageant des travaux d'investissement immobilier. Cela suffira-t-il à redonner une âme au service de proximité?

Il faut bien reconnaître que la volonté affichée de conserver notre "dernier commerce" est avant tout une volonté de conserver une certaine "qualité de la vie". Chacun peut s'interroger sur le "Plus" qu'apporte le multiservices au sein d'un petit bourg. C'est d'abord un lieu d'approvisionnement mais aussi un lieu qui permet de rencontrer les autres habitants, d'échanger des nouvelles, de renforcer les liens sociaux entre les gens. Peut-on vivre raisonnablement sur le style "auto-boulot-dodo" et se désintéresser de son environnement local ?

La municipalité a décidé de mener à bien un regroupement de commerces parce qu'elle croit fermement que cette initiative apportera un nouveau souffle de vie à LOUVIGNE. Cette décision n'a pas été prise "à n'importe quel prix". Le coût global de l'opération doit rester dans une fourchette supportable pour le budget communal. D'autres projets doivent être développés parallèlement. Mais il va falloir patienter encore quelque temps : L'Etat n'apporte son aide qu'après études approfondies de dossiers bien ficelés! Nous faisons le maximum pour ne pas perdre de temps mais nous ne pouvons pas en gagner non plus : la règlementation, les délais d'instruction, les procédures d'appel d'offres imposent des contraintes incontournables. Nous avançons, peut-être lentement, mais sûrement!

Nos preuves d'impatience seraient interprétées comme "bon signe".

Le Callie

SOMMAIRE

- Comptes Rendus du Conseil Municipal
 - Vie Associative
- Calendrier des Fêtes
- Informations Flash
- Vous avez la parole.....



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 DECEMBRE 1997

COMMISSION "ESPACES VERTS"

a) Tri déchets végétaux

Sur proposition de la commission, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de réserver une partie de la parcelle cadastrée section A n° 147 pour y installer une zone de dépôt des déchets végétaux. Un remblai permettra d'obtenir une surface plane, accessible par la voie de desserte du lotissement du Prieuré.

b) Tri sélectif

La Commission propose que soit installé un deuxième point de collecte sélective. Le Conseil Municipal adopte le principe de l'achat de trois nouveaux containers, il restera à déterminer l'emplacement de ces deux points de collectes, la commission espaces-verts est chargée de faire des propositions à un prochain conseil municipal.

Syndicat d'Electrification

Profitant des travaux d'adduction d'eau potable prévus par le S.IA.E.P. ARGENTRE SUD, la commission propose qu'une étude soit faite parallèlement par le Syndicat d'électrification pour prévoir l'enfouissement du réseau E.D.F

Monsieur et Madame MIGNOT

Le Conseil Municipal accepte que Monsieur et Madame MIGNOT dénomme "La Passiguy", la parcelle n° 356 en partie section B3 dont ils sont propriétaires, à compter de ce jour, 19 décembre 1997.

DOMAINE DES CHARMES

Suite aux propositions de Monsieur le Maire concernant une extension 2ème tranche du "Domaine des Charmes", le Conseil Municipal émet quelques avis réservés pour l'instant et souhaite se donner un peu de temps de réflexion pour mieux cerner certaines données financières, démographiques ou scolaires.

LOCATIFS

Monsieur GENDRON, présent à l'ouverture des plis du deuxième appel d'offres, informe le Conseil Municipal que celui-ci s'avère tout aussi infructueux que le premier. La S.A. HLM recherche des solutions et avisera la commune sur les choix retenus.

AFFAIRES DIVERSES

a) Contrat de travail : Agent de bureau de la Poste

Le contrat de l'agent postal, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 31 décembre 1997 est reconduit pour une durée de six mois à compter du 1er Janvier 1998. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

Magasin d'alimentation

Compte tenu de remarques de certains clients du magasin d'alimentation, le Conseil Municipal a réexaminé les conditions de location de l'immeuble sis 1, rue du Maine à LOUVIGNE.

Considérant que l'article 306 du bail de location n'est pas respecté,

Le Conseil Municipal souhaite que Monsieur LECAPLAIN reviennent aux horaires préalablement pratiqués depuis le 3 septembre 1996 à savoir :

Mardi au samedi de 9 heures à 12 heures 30

de 16 heures 30 à 19 heures

dimanche

de 9 heures à 12 heures 30

et ce à compter du 3 février 1998

Monsieur le Maire est chargé d'en informer Monsieur LECAPLAIN pour courrier recommandé.

S.I.V.U.: Ecole de Musique

Monsieur BOUHOURS en raison d'indisponibilité due à de nouveaux horaires de travail, souhaite une modification au niveau de la représentativité de LOUVIGNE au sein du S.I.V.U Le conseil municipal désigne donc :

Mr LAPIERRE Yves

membre titulaire

Mme TREMBLAY Annick

membre titulaire

Mr. BOUHOURS Gérard

membre suppléant

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIAPL DU 24 JANVIER 1998

DOMAINE DES CHARMES : EXTENSION

Après délibérations, le Conseil Municipal décide de donner un accord de principe pour l'extension du "Domaine des Charmes" et souhaite que :

1) Le nombre de parcelles soit limité à 12 - 15 soit environ une surface de 12 000 m2

2) La maîtrise d'oeuvre soit confiée à la D.D.E., Subdivision de Meslay du Maine

3) La commission soit identique à celle qui avait été constituée pour suivre la 1ère tranche de travaux.

LOCATIFS S.A. H.L.M.

Suite aux 2 appels d'offre infructueux, la S.A. H.L.M. n'a pas donné de nouveau délai pour démarrer la construction de 2 locatifs. Monsieur le Maire est chargé de relancer la S.A. H.L.M.

INSTALLATIONS CLASSEES: S.C.E.A LA PAPELONNIERE

Vu la demande présentée par la S.C.E..A. de la Papelonnière en vue d'obtenir l'autorisation d'exploiter, après extension, un élevage avicole de 48 000 poulets de chair ou 18000 dindes, soit 54 000 animaux équivalents, à BAZOUGERS, lieu-dit "La Papelonnière

Vu l'arrêté préfectoral n° 97-1588 du 18 décembre 1997, prescrivant l'ouverture d'une enquête publique d'un mois ,

Le Conseil Municipal consulté n'émet pas de réserves à ce projet.

S.I.V.U. Ecole de Musique

Monsieur LAPIERRE fait part au Conseil que, pour faire face à ses obligations, le S.I.V.U. doit embaucher un professeur à mi-temps.

Le Conseil Municipal autorise le Président du S.I.V.U. à recruter conformément aux conditions étudiées par les membres du S.I.V.U. Par ailleurs, la participation de LOUVIGNE au S.I.VU. Ecole de musique et danse pour l'année 1998 est évaluée à 16 014 F.

Le Conseil Municipal prend acte de ce montant et, comme précédemment, souhaite que cette somme soit prélevée par fiscalité directe.

S.I.A.E.P. - SYNDICAT D'ELECTRIFICATION

Monsieur le Maire fait savoir qu'il a demandé au président du Syndicat d'électrification de mener une étude portant sur l'enfouissement de réseaux électriques de LOUVIGNE et plus particulièrement en centre bourg. Au vu de cette étude, le Conseil Municipal pourra délibérer. Il parait difficile toutefois de faire coïncider dans le temps, les travaux d'adduction d'eau potable et ceux d'enfouissement des réseaux électriques ainsi que ceux de France-Télécom.

QUESTIONS DIVERSES

a) cahier des charges "Domaine des Charmes"

En ce qui concerne les plantations autorisées au "Domaine des Charmes", parties privées, se référer au cahier des charges du lotissement ou à défaut, au règlement du P.O.S..

b) Eclairage terrain de Football

Un réglage des projecteurs du terrain de football paraît nécessaire. Monsieur GENDRON est chargé d'en faire par aux responsables de l'A.S. Football.

c) déchetterie

La Commission espaces-verts se réunira prochainement pour étudier et coordonner tous les travaux à réaliser nécessitant l'utilisation d'un engin type tracto-pelle.

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 1998

PROJET DE REGROUPEMENT DE COMMERCES

Monsieur LECAPLAIN, EURL BOULANGERIE ARTISANALE d'ARGENTRE, a demandé de résilier le bail qui le liait à la commune de LOUVIGNE à compter du 15 mars 1998. Le Conseil Municipal, après délibérations, accepte le principe de regroupement éventuel de commerces

(Epicerie, dépôt de pain, bar-tabac - journaux) dans les locaux appartenant à la commune, 1, rue du Maine. Le Conseil Municipal projette également des travaux de rénovation et une éventuelle extension des locaux existants. Une réunion publique d'informations des Louvignéens est prévue le jeudi 19 mars 1998 à 20 heures 30 à la salles des loisirs de LOUVIGNE.

SICTOM: avenant

Le tonnage forfaitaire sur lequel sera facturée la commune de LOUVIGNE, a été réactualisé au vue de 3 pesées en 1997 par CGEA ONYX.

La nouvelle moyenne mensuelle de LOUVIGNE est donc de 10,306 tonnes à compter du 1er janvier



1998. Le prix de traitement à la tonne est fixé à 230 F. à compter du 1er janvier 1998, non assujetti à la TVA.

Les autres clauses de la convention initiale sont sans changement.

Monsieur le Maire est autorisé à signé l'avenant n° 3 à la convention du 23 mars 1994.

CHAPELLE DE LA DOYERE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la chapelle de la Doyère est incluse dans le domaine privé de la commune par acte signé en l'étude de Maître DESCOTTES, notaire à ARGENTRE le 17 février 1998.

La Commission des travaux est chargée de faire un inventaire des lieux dès que possible.

LOCATIFS

L'ouverture des plis pour le troisième appel d'offres est fixé au 9 mars 1998.

MANIFESTATION "ANCIENS COMBATTANTS"

Le 15 mars 1998, une amicale d'Anciens Combattants organise sa "journée rencontre" à LOUVIGNE Messe à 10 heures 30 suivie d'un dépôt de gerbe au monument aux morts et d'un vin d'honneur à la salle des loisirs.

OPERATION "NETTOYAGE DE PRINTEMPS"

Une association de bénévoles donne rendez-vous à tous les volontaires le samedi 28 mars à 15 heures sur le chemin des Arcis, pour un débroussaillage du chemin rural

COMPTE RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 MARS 1998

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 1998

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal a décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 1998 et décide d'appliquer les taux suivants :

Taxe d'habitation 15,80 %
Taxe foncière bâtie 22,50 %
Taxe foncière non bâtie 37,50 %

VOTE DES SUBVENTIONS 1998

Sur proposition de la Commission des Finances le Conseil Municipal vote les subventions ci-après :

Subvention fonctionnement CCAS 3 000 F Subvention fonctionnement (provisions)à 6 117 F. Subvention fonctionnement associations 33 883 F

Désignation des associations

	250				
Lutte contre le Cancer					
Ass. des Paralysés de France					
Ass. des Amis de la Bibliothèque	435				
Ass. des Infirmes Moteurs Cérébraux	120				
La Prévention Routière	100				
Ass. des Myopathes	120				
Comité Antituberculeux	150				
Ass des Sclérosés en Plaques	150				
Banque alimentaire	500				
S.P.A LAVAL	500				
Comice Cantonal Argentré	600				
Ass. de Drainage Argentré	200				
FDGP et ADPEA LAVAL	510				
A.D.M.R. ARGENTRE	700				
Ass. Sportive et Culturelle Louvigné	6 200				
Ass. Sportive de Basket -d-	2 500				
Ass. Sportive Tennis de table -d-	1 200				
Ass. ViET VO DAO -d-	1 000				
Comité d'Animation -d-	3 000				
Ass. des Parents d'Elèves -d-	6 500				
A.D.D.M Laval	2 208				
CATE (53 élèves par 25 F)	1 325				
Comité de Jumelage Babenhausen Arg Louv	2 700				
U.D.A.F de la Mayenne	615				

BUDGET PRIMITIF 1998

Il est voté à l'unanimité des membres présents :

section de fonctionnement :

Dépenses - recettes : 2 770 621 F.

section d'investissement :

Dépenses - recettes : 1 405 522 F.

BUGDGET ANNEXE LOTISSEMENT

section de fonctionnement

Dépenses - recettes : 3 393 721 F.

section d'investissement

Dépenses - recettes : 3 040694 F.

REGROUPEMENT DE COMMERCES

A - Le Conseil Municipal donne son accord pour

- distribution d'une note d'information précisant les horaires d'ouverture de Madame BESCHER
- le stationnement de Monsieur ROUEIL, Boucher-Charcutier de Parné sur Roc, chaque mercredi matin de 9 heures à 12 heures, Place Saint Martin.

B - Choix de l'architecte

Après consultation de trois architectes, Le Conseil Municipal décide de retenir Madame SARRAT Frédérique, Architecte D.P.L.G, La Racinière 53000 LAVAL, pour le marché de maîtrise d'oeuvre, concernant le projet de regroupement de commerces au 1, rue du Maine.

C- Mission de conduite d'opération D.D.E.

Le Conseil Municipal,

VU l'arrêté interministériel du 23 juin 1976, relatif aux conditions générales d'intervention des Services Techniques de l'Etat pour le compte des collectivités et organismes divers, en application de la Loi n°48-1530 du 29 septembre 1948.

SOLLICITE le concours de la Direction Départementale de l'Equipement de la Mayenne pour assurer une mission de conduite d'opération en vue de la réalisation des ouvrages .

D - Commission suivi des travaux

Le Conseil Municipal a désigné la commission "bâtiments communaux" pour le suivi du dossier "regroupement de commerces".

E - Commission d'appel d'offres : Regroupement de commerces Après vote à bulletins secrets, la Commission d'appel d'offres se compose comme suit :

TITULAIRES : GENDRON Yves MOUSSAY Alain GUELLAEN Yvette

SUPPLEANTS : BOUHOURS Gérard MAIGNAN Daniel TREMBLAY Annick

ESPACE PROPRETE

La Commission voirie-environnement est chargée :

- de l'espace propreté

 de lancer les études, en collaboration avec DDE Meslay, pour les travaux de réalisation, réalisation plates-formes pour conteneurs.

COMPTE RENDU REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 1998

REGROUPEMENT DE COMMERCES

Madame SARRAT, architecte, propose au Conseil Municipal deux esquisses élaborées à partir des prescriptions mises au point par la commission travaux. Une première esquisse tient compte du local existant et se présente donc comme un projet de réhabilitation. La deuxième esquisse pré-suppose l'arasement de l'existant pour reconstruire la totalité à neuf.

Après délibérations, le Conseil Municipal est unanime pour préférer l'esquisse n° 2 en y apportant quelques suggestions pour modifier quelques points particuliers.

Madame SARRAT est chargée d'apporter des estimations chiffrées sur ces deux esquisses afin de faciliter un choix plus définitif.

Elle fournira également les documents nécessaires pour établir les différents dossiers de demande de subvention, sachant que la demande à la C.C.P.L doit parvenir avant le 15 juin .

La commission travaux se réunira le 12 mai à 18 heures pour reprendre les esquisses affinées.

DOMAINE DES CHARMES

Achat de terrain

Par courrier en date du 7 avril 1998, Monsieur LEBLANC confirme son accord pour la cession de terrain d'une surface d'environ 12000 m2, en vue de l'extension de l'actuel lotissement, et ce au prix de 12F/m2.

MAIRIE

Monsieur GENDRON propose un devis de Monsieur HUCHEDE pour l'installation d'une porte isophonique entre le secrétariat de mairie et le bureau de l'agence postale. Cette porte devrait permettre un gain en confidentialité.

Le devis présenté est évalué à 1809 F.T.T.C.

Le Conseil Municipal décide d'accepter ce devis et d'inscrire cette dépense au budget fonctionnement 1998.

CANTINE ECOLE

Suite à la réfection du plafond de la cantine et de la salle de classe, il est apparu opportun de reprendre la partie éclairage : remplacement des tubes néon par des tubes intégrés dans les dalles. Le devis de la SARL LEGAY, s'élève à 10 584 F. T.T.C.

Le Conseil Municipal estime cette rénovation nécessaire.

VESTIAIRES FOOT

Le groupe de la chaufferie des vestiaires de foot présente des anomalies de fonctionnement dues à l'absence de réducteur de pression.

Le devis présenté par la SARL LEGAY est évalué à 2 424 F.T.T.C.

Vu le caractère nécessaire de ce réducteur de pression,

Le Conseil Municipal accepte le devis proposé. Cette dépense sera inscrite au budget fonctionnement 98.

Permis de construire S.A.GUY

Le Conseil Municipal n'émet pas d'avis défavorable à la demande de Permis de construire d'un deuxième silo.

Espace propreté

Monsieur CRIBIER propose une esquisse établie par les services de la D.D.E. Pour décider, une estimation chiffrée des travaux de décapage et des clôtures s'avère nécessaire.

Cadastre

Monsieur le Maire informe qu'une opération de mise à jour du cadastre est actuellement en cours sur le territoire de la commune.

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MAI 1998

ACHAT DE TERRAINS

- A En vue de l'extension du lotissement "Domaine des Charmes" Le conseil municipal donne son accord pour l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 12 000 m2 située dans la parcelle cadastrée section A2 n° 1194 appartenant à Monsieur LEBLANC Rémy, 18 allée du Taillis à BONCHAMP sous les conditions suivantes :
- prix d'achat 12 F le m2
- la limite ouest respectera le zonage du P.O.S.(limite zone 1NAh)
- les frais de bornage à charge de l'acquéreur
- l'acte sera passé en l'étude de maîtres DREUX DESCOTTES TETU notaires associés à LAVAL Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.
- B Pour permettre l'aménagement routier de la patte d'oie route de l'étang- route de la Doyère, le Conseil Municipal donne son accord pour l'achat d'une parcelle de terrain d'environ 300 m2 située dans la parcelle cadastrée section A2 n°154, appartenant à Monsieur LEBLANC Rémy; 18, allée du taillis à BONCHAMP, sous les conditions suivantes :
- prix d'achat : 3 F/m2
- frais de bornage à charge de l'acquéreur
- l'acte sera passé en l'étude de Maîtres DREUX DESCOTTES TETU notaires associés à LAVAL.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente.

C - Le Conseil Municipal sollicite le concours de la Direction Départementale de l'équipement pour les études préalables portant sur la deuxième tranche de travaux de viabilisation du Domaine des Charmes

REVISION DES TARIFS : CANTINE-GARDERIE à COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 1998

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation d'environ 2,5 % aux tarifs des repas cantine et garderie soit :

repas enfant 16,90 F au lieu de 16,50 F garderie matin et soir 13,60 F au lieu de 13,30 F au lieu de 6,15 F 6,30 F au lieu de 6,15 F

Ces nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1er septembre 1998

REVISION DU TARIF REPAS ADULTE (personnes âgées) A COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 1998

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'appliquer une augmentation de 2,5 % environ sur le prix du repas adulte ou personnes âgées, soit 33,50 F au lieu de 32,80 F à compter du 1er septembre 1998.

REVISION DES TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE DES LOISIRS

Vu la délibération du 21 juin1997 fixant les tarifs de location de la salle des loisirs à compter du 1er janvier 1998, il est proposé de les augmenter de 2,5 % à compter du 1er janvier 1999.

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs à compter du 1er janvier 1999 comme indiqué ci-dessous :

a) sans cuisine

Type de Locataire	Type	Type Peite Salle		Grande Salle		Pt et Gde S	
	Tarif	été	hiver	été	hiver	été	hiver
Commune	1	330	365	625	685	720	790
	2	270	: 295	530	575	625	685
Hors Commune	1	785	860	1440	1590	1635	1805
	2	655	. 720	1245	1375	1440	1590
	Commune	Tarif Commune 1 2	Tarif été	Tarif été hiver	Commune 1 330 365 625 2 270 295 530 Hors Commune 1 785 860 1440	Tarif été hiver été hiver Commune 1 330 365 625 685 2 270 295 530 575 Hors Commune 1 785 860 1440 1590	Commune 1 330 365 625 685 720 2 270 295 530 575 625 Hors Commune 1 785 860 1440 1590 1635

b) avec cuisine

Type de Location	Type de Locataire	Type	Peti	Petite Salle		Grande Salle		Pt et Gd S	
		Tarif	été	hiver	été	hiver	été	hiver	
Location	Commune	1	800	835	1100	1160	1195	1260	
		2	635	660	895	945	995	1050	
	Hors Commune	1	1255	11340	1910	2060	2100	2275	
normale		2	1025	1085	1615	1740	1 810	1960	
Forfait	Commune			1			1890	2050	
Week end	Hors Commune					-	2630	3050	
St Sylvestre	Commune						1260	2100	
Privé	Hors Commune	1800					4520		

Le règlement est modifié ainsi : "la période d'été est désormais 1er Mai - 30 octobre de chaque année. En cas de besoin de chauffage pendant cette période, il sera demandé un forfait de 100 F."

CONTRAT DE TRAVAIL : AGENT DE BUREAU DE l'AGENCE POSTALE.

Le contrat de l'agent de bureau de l'agence postale, Madame MAUNIT Martine, arrivant à échéance le 30 juin 1998 est reconduit pour une durée de 6 mois à compter du 1er juillet 1998. La durée mensuelle reste fixée à 40 heures.

Les Associations de LOUVIGNE

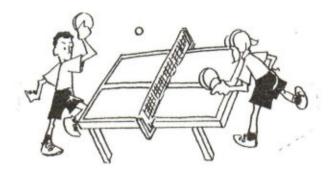


ASSOCIATION TENNIS DE TABLE

L'association du Tennis de Table se classe en milieu de tableau.

La bonne ambiance est toujours présente dans l'équipe.

L'association vous souhaite de bonnes vacances.



Le bureau

A.S. LOUVIGNE SECTION BASKET

La saison 97-98 est terminée. Cette année nous avions engagé une seule équipe en championnat. les joueuses se sont bien défendues et l'équipe termine à une place tout à fait honorable.

Le Bureau tient à remercier tous les bénévoles et plus particulièrement Michel COUTARD pour les 20 années qu'il a passées au sein du club comme entraîneur et arbitre.

A ce jour n'ayant aucun arbitre en vue, on ne connaît pas l'avenir du club. Nous avons des joueuses, des entraîneurs mais il nous manque toujours un arbitre.

Le bureau remercie toutes les personnes qui ont participé à la tombola "100% pour les jeunes" et est désolé qu'il n'y ait pas eu de gagnant parmi les billets vendus par l'association. Cette tombola a rapporté 2660 F à la section.

Bonnes vacances à Tous. Le Bureau



ASSOCIATION SPORTIVE SECTION FOOTBALL

La saison 97-98 est terminée

Remerciement aux sponsors, aux bénévoles et aux joueurs de l'A.S. LOUVIGNE qui ont su défendre et porter les couleurs du Club.

L'équipe A:

Pour la première fois, depuis sa création, elle a participé à une compétition régionale en rejoignant le championnat de la PROMOTION D'HONNEUR de la Ligue du MAINE. L'objectif de la saison était le maintien, ce qui fût atteint avant les deux journées de championnat en terminant 7ème.

Elle a atteint le 4ème tour de la Coupe de France comme la saison précédente.

L'équipe B :

Sous la houlette de Philippe FORTIN nous aurions souhaité sa montée à l'échelon supérieur, malheureusement elle a effectué un parcours trop irrégulier, malgré sa position d'outsider durant toute la saison : elle était tributaire de l'Equipe A et a réalisé malgré tout un bon championnat puisqu'elle a terminé 5ème du groupe.

L'équipe C :

Dirigée par Jean Luc CORBEAU, elle a réalisé un excellent championnat. Elle termine deuxième au classement avec 17 victoires - 3 nuls et seulement 2 défaites. Ces dernières ont été concédées face au leader Bonchamp; malgré une domination sur ces deux rencontres, l'équipe a dû s'incliner à deux reprises sur les scores de 5 à 4 et 3 à 2, cela lui coûte la première place et donc la montée en promotion de deuxième division.

Cependant, les meilleurs deuxièmes seront repêchés pour accéder à l'échelon supérieur, cette accession dépend des différentes descentes des clubs mayennais évoluant en national et en ligue, éventuellement des clubs qui fusionnent ou tout simplement de l'arrêt d'un club.

Les équipes A et B étant prioritaires, il reste un espoir de voir l'équipe C monter.. L'équipe termine 3ème au classement du challenge de l'offensive avec 200 buts marqués. Elle sera récompensée par le District et le sponsor du Challenge de l'Offensive "Le Crédit Agricole".

<u>Les vétérans</u> dirigés par Jean Yves DUVAL et Thierry FOLLIOT ont réalisés leur meilleur saison en terminant 4 ème, ils pensent encore faire mieux la saison prochaine.

<u>Les - 15 ans</u>: Deux équipes en entente avec ENTRAMMES et FORCE

L'équipe A dirigée par Sébastien DUVAL a réalisé une saison exceptionnelle, elle accédera au championnat excellence la saison prochaine. Cette équipe fait partie de l'élite départementale.

L'équipe B dirigée par Guillaume GOUYER, tributaire de l'équipe A, a réalisé un bon parcours dans la deuxième phase du championnat.

Les - 13 ans deux équipes avec Entrammes et Forcé

Les - 13 ans A dirigés par David REMON d'Entrammes, n'ayant pas été ridicules en excellence descendent en Honneur.

Les - 13 ans B dirigés par Thomas GUERRIER de Forcé terminent 3ème de leur championnat de Promotion.

Les - 11 ans encadrés par Jean - Yves MENARD et Loic LOLLIVIER ont réalisé un excellent championnat. En effet au début du championnat, ils avaient autant de victoires que de matchs joués. Ils ont réussi toute la saison un championnat plus qu'honorable.

<u>Les - 9 ans</u> dirigés par André ABIVIN, ont participé à de nombreuses journées organisées sous forme de plateau.

Les - 15 ans B et les - 13 A joueront la saison prochaine à LOUVIGNE.

Un tournoi seniors est prévu le dimanche 5 juillet.

L'association sportive vous souhaite à tous de bonnes vacances.

Le Bureau

NOTA: Les joueurs Louvignéens désirant pratiquer le football la saison prochaine peuvent s'inscrire dès maintenant chez le secrétaire Mr. J.P. DELIGEON tél: 02 43 37 31 69.



ASSOCIATION VIET VO DAO

La saison se termine et nous avons été heureux d'accueillir 20 licenciés au cours de cette année.

Les passages de grade se sont déroulés en mai et les licenciés débutants ont obtenu leur 1er CAP. Nous les félicitons et nous les encourageons dans la continuité de cet Art.

Nous remercions la municipalité de Louvigné pour son soutien, comme convenu, nous avons pu acheter des tapis pour la protection et pour l'évolution technique des enfants.

Nous avons participé à l'action "A 100 % pour les Associations", loterie organisée par le crédit mutuel, comme beaucoup d'autres associations. Le tirage au sort a détermine 3 gagnants de notre association :

Mme JARRY, Mme CLAVREUL, Mme MAUNIT.

Le président a remis les lots aux chanceuses le 16 mai, lors du Forum du Crédit Mutuel (photo).



Le président vous prie de l'excuser pour n'avoir pu faire la démonstration comme prévu, en raison d'un stage technique national à Nantes, organisé par la ligue des Pays de la Loire et sous la responsabilité du directeur technique national.

Nous vous souhaitons de bonnes vacances d'été et nous espérons vous retrouver plus nombreux à la rentrée, le 7 septembre, aux lieu, jours et horaires habituels. Le cours enfants sera mis en place séparément.

Le bureau.

A. S. L. SECTION GYMNASTIQUE VOLONTAIRE

Pas de score à vous annoncer pour la saison 97-98 sinon la forme et la bonne humeur des participantes à la gymnastique.

Rendez-vous au mois de septembre, le lundi soir à la salle des loisirs;

Bonnes Vacances sportives

La Présidente,

A. TREMBLAY



ASSOCIATION DES JEUNES DE LOUVIGNE

L'Association des Jeunes de Louvigné vous remercie d'avoir participé à ses activités :

- Saint Sylvestre avec toujours autant de succès. En espérant vous retrouvez aussi nombreux l'année prochaine.
- Vente de croissants en février et mars. participation et accueil chaleureux ont été apprécié par l'association.
- Soirée Moules Frites qui a connu aussi une réussite malgré l'absence du Karaoké. Cependant on peut noter l'augmentation des participants.

De plus, notre assemblée générale a eu lieu le samedi 20 juin 1998, ainsi les jeunes âgés d'au moins 16 ans et désireux de vouloir s'inscrire dans l'association peuvent dès maintenant contacter la secrétaire : TREMBLAY Delphine au 02 43 37 37 86

Bonnes vacances

Le Bureau

COMITE D'ANIMATION

19

Force est de constater que LOUVIGNE bénéficie d'un micro climat... En effet, ce mois de juin est quelque peu pluvieux et les J. I. A. L. se sont pourtant déroulés sous un temps relativement clément.

Vous avez dit J. I. A. L.? Et oui! Certains ont pensé que cette manifestation s'essoufflait un peu, mais rien de tout cela! Après l'après-midi consacré aux sports selon des règles typiquement louvignéennes, 200 personnes se sont retrouvées le soir du samedi 06 juin pour un barbecue géant, chacun(e) faisant griller une côte échine et deux chipolatas, dans une ambiance gaie, chaleureuse, saine, calme et détendue, faite de rires, de chansons, de musique, parents et enfants étant côte à côte autour du gigantesque feu de la Saint-Jean (un peu en avance sur le calendrier!). Une soirée toute simple, comme nous les aimons, et que nous aurons très certainement envie de recommencer! Et le dimanche, les surprises ont été de taille: la campagne avait fait des émules puisque deux autres quartiers avaient réalisé un char, sur un thème identique: les LAVANDIERES. Tiens donc, des fuites?? Le MAMMOUTH, très malade, a dû subir une intervention sur le terrain même. Les BROUETTES fleuries transportaient des vacanciers... Beaucoup d'heures de travail, beaucoup d'idées et aussi beaucoup d'eau pour tous les jeux... Bravo et merci à tous!!

Quelques mots encore avant de parler du nouveau jeu que vous propose le Comité d'Animation. D'autres manifestations ont eu lieu depuis le début de l'année : la galette des rois avec l'accueil des nouveaux habitants, la soirée oenologique où les connaisseurs ne se sont pas fait prier pour goûter de très grands vins.

Et pour terminer, voici notre nouveau jeu intitulé le « RAFRAICHISSEMENT ». Si cela vous fait penser :

- à une boisson fraîche, vous avez perdu
 que vous devez passer chez le coiffeur, vous avez encore perdu
 ©
- que la température extérieure baisse et que vous devez ramasser du bois, vous avez encore perdu

que c'est pour raviver votre mémoire, vous avez GAGNE

Donc, quelques rappels :

 FETE DE LA MUSIQUE avec l'Ecole de Musique le 20 JUIN 1998

SOIREE CHOUCROUTE

le 19 SEPTEMBRE 1998

SOIREES CABARET

les 28 NOVEMBRE, 05 ET 12 DECEMBRE 1998.

(2)(2)

0000

Comme toujours, nous aurons plaisir à vous retrouver nombreux à ces dates-là. En attendant, bonnes vacances à toutes et à tous !

A bientôt!

COMITE DE JUMELAGE

Quoi de neuf au comité de jumelage ?

Le programme des festivités est fort chargé. Nous avons tenté activement d'améliorer encore plus les échanges avec Babenhausen depuis la dernière assemblée générale.

Voici en aperçu des temps forts des mois à venir :

- * Jumelage officiel 99
- * Echange de jeunes Allemands à la Toussaint
- * Babenhausen sur Internet
- * Camp d'été pour ados en Allemagne

JUMELAGE OFFICIEL

Environ 2 cars remplis de Babenhausenois(es) viendront fêter le traditionnel échange officiel 1999 dans notre chère Mayenne, le week end de la Pentecôte du samedi 24 mai au lundi 26 mai 1999.

Le comité de jumelage a comme priorité d'aménager un programme avec moins de cérémonies officielles. On essaiera de favoriser un maximum d'échanges et de créer des liens entre Allemands et Français en planifiant plus de temps libre en famille.

Nous sommes également en mesure de faire découvrir plus intensément à nos invités de nouveaux sites touristiques en Mayenne et ses environs.

Toute idée nouvelle et originale sera la bienvenue pour l'organisation de la soirée et des visites.

ECHANGE DE JEUNES ALLEMANDS

Il y a longtemps qu'Argentré et Louvigné n'ont pas accueilli de jeunes Allemands. C'est toujours une joie pour nous de pouvoir permettre à ces jeunes de perfectionner leur langue française et de découvrir en outre la France.

La chance nous sourit car le comité de jumelage de Babenhausen a décidé de faire partir une vingtaine de jeunes (15 - 16 ans) qui apprennent actuellement le Français, indépendamment des cours scolaires. Ils arriveront à la Toussaint du 31 octobre au 7 novembre 1998 accompagnés de 2 adultes dont Günther VOGLER.

Le programme des activités a été établi ainsi :

- 31 10 : Accueil dans les familles *Découverte d'Argentré et de Louvigné* accueil officiel
- 01 11 : Journée famille
- 02 11 : Visite d'un élevage de chevaux * sport ou piscine ou cuisine
- 03 11 : Découverte d'un collège * visite guidée du Vieux Laval * patinoire ou bowling
- 04 11: Cuisine et/ou sport
- 05 11 : Visite d'une entreprise (ex : Alcatel) * shopping* soirée jeunes
- 07 11 : Visite de Paris et retour vers Babenhausen

Nous sollicitons donc la collaboration de familles afin d'accueillir des Babenhausenois pendant des deux prochains échanges.

BABENHAUSEN SUR INTERNET

Désormais, le comité de jumelage peut communiquer directement avec Babenhausen grâce au réseau Internet.

La page Web de Babenhausen a été créée sur le site Internet pour découvrir la région de Babenhausen, son histoire, ses sites touristiques, ses commerces, ses offres d'emplois......etc.....

Le Code d'accès à cette page est : http://www.babenhausen-schwaben.de/ (Voir page ci-

dessous)

De plus, par le biais de cette nouvelle technologie, nous pouvons communiquer régulièrement avec Babenhausen pour les informer des nouvelles fraîches des 2 communes et vice-

CAMP D'ETE A BABENHAUSEN

Nous avons comme projet de faire partir des ados essentiellement d'ARGENTRE et de LOUVIGNE pour un camp d'été à BABENHAUSEN. Cette perspective est encore à étudier longuement au niveau du financement du voyage qui est une priorité des familles françaises.

Cet échange estival ne pourra malheureusement pas être mis en place cette année à cause

d'un souci d'organisation trop tardif.

Mais, soyez patients, nous ferons tout notre possible pour trouver la formule avec un coût réduit et un programme alléchant, pour l'année 1999.

Nous sommes prêts à écouter toute proposition intéressante pour ce projet.

PS : Une information est à communiquer aux adhérents du comité, Vinni Röger (la femme de Franck) a ouvert sa boutique de Jeannerie depuis le 29 avril 98.

Verwaltungsgemeinschaft Babenhausen-Schwaben

Verwaltung Geschichte Gemeinden

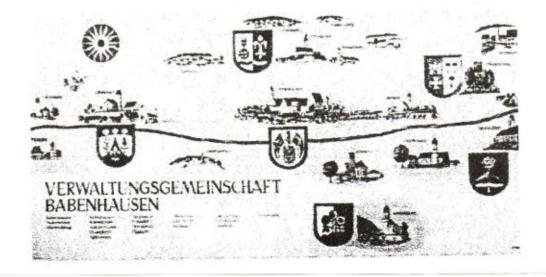
Firmen

Grüß Gott in Babenhausen/Schwaben

Im Namen der Verwaltungsgemeinschaft Babenhausen begrüßen Gewerbegebiet wir Sie herzlich als Neubürger oder als Gast in unseren Gemeinden und hoffen, daß es Ihnen hier gefällt, Sie sich rasch einleben und zu Hause fühlen werden.

Zu unserem Namesvetter nach Babenhausen/Hessen

(Internetseiten nicht genehmigt! Wir bitten um Verständnis, wenn noch nicht alle Angaben korrekt erfa





DES FETES

23.08.1998	Bal Club de l'Amitié
19.09.1998	Soirée Choucroute Comité d'animation
17.10.1998	Classes 8
21.11.1998	Coq au Vin : A.P.E
28.11.1998	Soirée Cabaret
05.12.1998	Soirée Cabaret
12.12;1998	Soirée cabaret
31.12.1998	Saint Sylvestre
	dansen in de la
09.01.1999	C.A.L.: Soirée Voeux
06.02.1999	Ass. FOOTBALL : Soirée Couscous
27 et 28 02 1999	Club de l'Amitié : Concours de Belote
12.03.1999	A.F.N.: Concours de belote
15.03.1999	Viet Vo Dao
27.03.1999	A.J.L.: soirée Moules frites
27.04.1999	Club de l'Amitié : Bal
22.23.et 24.05.1999	Comité de Jumelage Babenhausen - Louvigné - Argentré
5 et 6.06.1999	J.A.L
13.06.1999	Club de l'Amitié : Bal
20.06.1999	Fête de l'Ecole
22.08.1999	Club de l'Amitié : Bal
18.09.1998	C.A.L. : Soirée Choucroute
16.10.1999	Soirée Classes 9
20.11.1999	Ecole: Loto
27.11.1999	Comité de Jumelage : soirée Pot au feu
	The property of the property o



INFORMATIONS FLASH.....

CADRE DE VIE

"Nous n'avons pas hérité la terre de nos parents, nous l'empruntons à nos enfants"

Antoine de SAINT-EXUPERY

LOUVIGNE commune propre, je participe



Bruit de voisinage...
Vitesse excessive...
Animaux en divagation ...
Dépôt sauvage de déchets
Dégradations diverses......



CERTAINS

UN SOUCI POUR TOUS, UN OUBLI POUR

UN ESPACE DE QUALITE, C'EST L'AFFAIRE

DE TOUS!

La liberté, c'est la responsabilité. Réagissons et faisons le de bon coeur. Pas besoin d'un gendarme de la nature derrière chacun de nous.

VACANCES SCOLAIRES

- Eté : du 30 juin 98 après la classe au jeudi 3 septembre 98 au matin
- Toussaint : du 23 octobre 98 après la classe au mardi 3 novembre 1998 au matin
- Noël : du 18 décembre 98 après la classe au lundi 4 janvier 99 au matin
- Hiver : du 12 février 1999 après la classe au lundi 1er Mars 1999au matin

HORAIRES DES CARS DE LA STAO



57A0

Gare Routlère - 18, rue de Verdun LAVAL - Tél. 02 43 53 13 67

HORAIRE ETE A COMPTER DU 01-07-98

LOCALITES JOURS DE DESSERVIES FONCTIONNEMENT	LU. MA. ME. JE. VE.	LU. MA. ME. JE. VE.	LU. MA.ME. JE. VE.	LOCALITES JOURS DE DESSERVIES FONCTIONNIMENT	LU. MA.ME. JE VE.	LU MA ME JE VE
NUMEROS DE SERVICE	302	304	306		307	309
SAINTE SUZANNE			☎ 17.30	LAVAL GARE	12.05	17.50
CHAMMES			17.35	LAVAL CENTRE	12.15	18.00
SAINT JEAN SUR ERVE				BONCHAMP	12.27	18.15
LES POTEAUX				ARGENTRE	12.35	18.24
THORUGNE	-			LOUVIGNE	12.40	18.27
SAINT HERRE SUR ERVE				SOULGE/OUETTE	12.46	18.33
VAIGES	6.55	13.55	17.45	SAINT GEORGES LE FLECHARD	12.52	18.40
SAINT GEORGES LE FLECHARD	7.00	14.00		VAIGES	12.56	18.44
SOULGE/OUETTE	7.07	14.04	17.52	SAINT PIERRE SUR ERVE		
LOUVIGNE	7.14	14.10		THORIGNE		
ARGÉNTRE	7.20	14.15		LES POTEAUX		
BONCHAMP	7.27	14.19		SAINT JEAN SUR ERVE		
LAVAL CENTRE	7.40	14.30	18.05	CHAMMES	≥ 13.05	
LAVAL GARE	7.45	14.35	18.10	SAINTE SUZANNE	13.10	

SAINTE SUZANNE: PAS DE DESSERTE

SERVICE ASSURE APRES RESERVATION TELEPHONIQUE A LA GARE ROUTIERE DE LAVAL LA VEILLE AVANT 18H TEL: 02 43 53 13 67

POUR LE LUNDI RESERVATION LE VENDREDI AVANT 18H

VOUS AVEZ LA PAROLE.....

La Mairie s'efforce chaque jour d'améliorer votre environnement et la qualité de vie de votre commune. Elle travaille pour vous et a besoin de vos remarques et de vos suggestions.

*	
NOM	PRENOM
Adresse	
OBSERVATIONS	

Ce coupon est à adresser à : Mairie de Louvigné

CONTRAT D'ACCES A L'EMPLOI

00000

OBJECTIF

00000

Permettre à des demandeurs d'emploi de plus de 26 ans ayant 1 an de chômage et à des personnes sortant d'un an de CES de rentrer dans une entreprise. Les demandeurs doivent être indemnisés et percevoir l'Allocation Unique Dégressive ouvrant droit à l'Allocation Formation Reclassement.

ENTREPRISES

Toutes les entreprises affiliées au régime UNEDIC qui se situent sur le territoire de la CCPL:

Ahuillé; Argentré; Bonchamp; Châlons du Maine; Changé; La chapelle Anthenaise; Entrammes; Forcé; Laval; l'Huisserie; Louverné; Louvigné; Montflours; Montigné le Brillant; Nuillé sur Vicoin; Parné sur Roc; Saint-Berthevin; St Germain le Fouilloux; St Jean sur Mayenne; Soulgé sur Ouette

CONTRAT COCCO

Le contrat d'Accès à l'Emploi se déroule en deux périodes successives et l'entreprise s'engage dès le début à embaucher l'intéressé(e) à l'issue de la première période.

lère période : 3 mois : Formation :

Le demandeur d'emploi devient stagiaire de la Formation Professionnelle. Il est rémunéré en Allocation Formation Reclassement (A.F.R.). Durant cette période, l'entreprise ne verse aucune rémunération. Une visite médicale devra être effectuée dès le début du Contrat d'Accès à l'Emploi

Le temps de la formation est de 60 heures minimum à l'extérieur de l'entreprise. La formation est gratuite pour le stagiaire comme pour l'entreprise, elle est prise en charge par le Fonds Social Européen. Elle sera réalisée dans un centre de Formation et au sein de l'entreprise. Le Centre A.F.P.A. de Laval est chargé d'organiser cette formation.

2ème période : après la Formation

Le stagiaire devient salarié de l'entreprise sous contrat de travail. Ce contrat de travail est à durée indéterminée ou à durée déterminée (le contrat de travail à durée déterminée devra être motivé) d'au moins 6 mois, à temps plein ou à temps partiel (30 heures minimum).

La rémunération est fixée suivant la Convention Collective et au minimum sur la base du SMIC. L'entreprise verse le salaire et les charges ; elle peut bénéficier des mesures d'aide à l'emploi en vigueur.

- ACCUEIL ET SUIVI -

Les demandeurs d'emploi et les entreprises sont accueillis dans un lieu spécifique pour cet opération ; ils sont suivis par la même personne.

L'A.F.P.A. suivra le stagiaire en entreprise et vérifiera l'adéquation entre la formation et le poste de travail occupé. La Communauté de Communes du Pays de Laval assurera une visite en entreprise au cours du deuxième mois afin de signer le contrat de travail

Les démarches administratives sont réduites au minimum.

added ADRESSE added

C.C.P.L. C.A.E. Immeuble le St-Louis B.P. 0809 53008 LAVAL Cedex

2: 02.43.49.46.51